

COMMUNE DE FEINGS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
3 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit le 3 juillet, le conseil municipal de la commune de FEINGS s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Karine MICHOT, Maire.

PRESENTS : Karine MICHOT, Christophe BESNE, Gilles SAGET-LETHIAS, Nicole LOUVEAU, Hervé BARON, Yannick CONGRAS, Éric LEBERT, Jérôme MARCADET, Séverine BESCHON MARTY, Leïla SALHI, Philippe TINGAULT

ABSENTS EXCUSES : Pascal JAULIN, Claude PASDELOUP, Alexandra REUILLON (a donné procuration à Christophe BESNE), Marc REUILLON (a donné procuration à Philippe TINGAULT)

Secrétaire de séance élu : Eric LEBERT

BUDGET COMMUNE

Décision modificative n°1/C/2018 (Délibération 2018-22)

Il convient de prendre la décision modificative suivante :

Diminution crédits		Augmentation crédits	
article	montant	article	montant
21318/ Batiments publics	200 €	2051/ concessions et droits similaires	200 €

Après avoir délibéré, les conseillers municipaux ont voté à l'unanimité la décision modificative.

Décision modificative n°2/C/2018 (Délibération 2018-25)

Il convient de prendre la décision modificative suivante :

Diminution crédits		Augmentation crédits	
article	montant	article	montant
2151 Voirie	856 €	2313/ Bâtiments Communaux	856 €

Après avoir délibéré, les conseillers municipaux ont voté à l'unanimité la décision modificative.

RAPPORT DU SERVICE ASSAINISSEMENT (Délibération 2018-23)

Monsieur Christophe BESNE maire adjoint ayant délégation pour l'assainissement collectif et individuel, expose le rapport annuel du prix et de la qualité du service public d'assainissement de l'année 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le rapport 2017 du service public collectif d'assainissement

LOYER DUCOMMERCE (Délibération 2018-24)

Le Maire expose la volonté de la commune d'aider au maintien et au développement du commerce et qui s'est concrétisé par le gel du loyer depuis 2012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le gel du loyer de nouveau pour une année à partir du **1^{er} avril 2018 soit un loyer de 1175,75 HT.**

Le loyer est soumis à la TVA.